

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 82

Membres présents : 72

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) Conseillère communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eddy ZDZIECH (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire

Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) est arrivée à 18h20 et a pris part aux discussions à partir de la délibération n°23/192.

Mme Catherine DERONNE (HASNON) est arrivée à 18h33 et a pris part aux discussions à partir de la délibération n°23/192.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 10

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX),
M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à Mme Jacqueline BERNARD (BRUILLE-SAINT-AMAND),

M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Valérie CARTA (DENAIN),

Mme Annie DENIS (DENAIN) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT),

Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES),

M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN),

M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES),

M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND),

Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX),

Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS)

Membres absents excusés : 6

M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (Denain), Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX)

DÉLIBÉRATIONS

23/191 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Les Conseillers Communautaires n'ont pas émis de remarques sur les documents transmis.
Aussi, le Conseil Communautaire approuve les procès-verbaux du Bureau et Conseil Communautaire du 16 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/192 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022

Cf. Annexe n°1

La France est un des pays les plus avancés au monde en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité. Depuis près de soixante ans, des progrès majeurs ont été réalisés, la législation s'est renforcée et progressivement, la culture de l'égalité infuse dans l'ensemble de la société. Mais malgré cette dynamique, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires.

Le rôle des collectivités territoriales, consacré par la loi de 2014, est de mettre en œuvre une politique globale pour l'égalité femmes/hommes, tant en interne que sur leur territoire.

La Porte du Hainaut doit ainsi rendre compte de son action par l'élaboration d'un rapport annuel.

Divisé en deux parties, il se concentre d'abord sur la politique interne de Ressources Humaines (répartition genrée des effectifs communautaires, temps partiel, télétravail, arrêts maladies, promotions et recrutement) pour ensuite aborder les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, auprès des habitantes et habitants du territoire.

Les différentes actions entreprises démontrent que La Porte du Hainaut ainsi que ses services s'attachent à faire de la promotion de l'égalité un axe fort que l'on retrouve dans les politiques mises en œuvre par la cohésion sociale, le service numérique, le sport ou encore la commande publique.

Ce rapport a ainsi vocation à être enrichi au fil des années de façon pérenne et raisonnée, au vu des objectifs du Projet de Territoire adopté lors du Conseil communautaire du 16 octobre 2023.

Le Conseil communautaire de La Porte du Hainaut prend acte de la présentation du rapport annuel 2022 de la CAPH en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

23/193 Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Cf. Annexe n°2

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présenté aux conseillers communautaires rappelle dans un premier temps les différents contextes au niveau international, national mais aussi local et de leurs impacts en termes de budget, d'équilibres financiers et de prospective.

En effet, après la crise sanitaire, les tensions géopolitiques puis la reprise, l'inflation s'est installée entraînant avec elle une hausse des prix et les difficultés en matière de pouvoir d'achat et beaucoup d'incertitudes pour les budgets publics.

Malgré cet environnement angoissant, la croissance s'est montrée résiliente et la France a échappé à la récession ; l'inflation semble maîtrisée et les perspectives semblent meilleures (inflation en baisse à 2,6%, une croissance de + 1,4%).

Les collectivités territoriales ont traversé la tempête en gérant avec prudence et résilience. Aujourd'hui, la Cour des Comptes estime que leur situation financière favorable ne justifie pas qu'elles soient plus accompagnées par l'Etat mais qu'au contraire, elles doivent participer à l'effort national de redressement des comptes publics.

Outre le pacte de confiance, actuellement en discussion au travers de la Loi de Programmation des finances publiques, la Loi de Finances, malgré des annonces d'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement, n'offre ni perspectives positives pour les collectivités, ni éléments permettant de stabiliser le système de financement du secteur public local.

Aussi, à l'aube du budget 2024, La Porte du Hainaut a su maintenir ses équilibres tout en sécurisant ses contentieux par des provisions importantes dont 4 M€ restent à inscrire, et a ainsi tenu le cap défini :

- ✓ Une épargne de gestion supérieure à 27 M€ permettant de financer le coût de la dette qui s'est renchéri du fait de l'action des banques centrales pour juguler l'inflation, sans contraindre l'autofinancement de l'investissement,
- ✓ Un autofinancement toujours supérieur à 25 % du besoin de financement des dépenses d'équipement indispensables au développement du territoire et des services publics,
- ✓ Une capacité de désendettement inférieure à 7 années et qui a même diminué ces dernières années grâce au désendettement (remboursement d'emprunts), afin de préserver les marges d'emprunt de la collectivité tout en garantissant sa signature auprès des établissements bancaires,
- ✓ Une recherche active de financements externes afin d'optimiser les plans de financement des projets de la CAPH.

Néanmoins, les équilibres ont été fragilisés avec la mise en œuvre de feuilles de route qui portent l'ambition du territoire dans un contexte d'instabilité :

- ✓ Les dépenses de gestion (hors intérêts de la dette et provisions) sont ainsi passées de 105 M€ en 2021 à 116 M€ en 2023, en croissance de 5,2% par an en moyenne, et ce, alors que les recettes de gestion n'évoluaient que de 2,4% par an en moyenne sur la même période,
- ✓ De fait, l'épargne de gestion revue de 35 à 30 M€.

Le défi de La Porte du Hainaut sur les prochaines années sera de maintenir le niveau de l'épargne de gestion au-dessus de la barre des 27 M€ afin de mettre en place les meilleures conditions pour financer le Projet de Territoire. Car sans maîtrise des équilibres de gestion, et compte tenu du coût de la dette qui ne devrait plus diminuer, ce serait le retour de l'effet ciseau à moyen terme.

Le défi est d'autant plus complexe à relever que les marges de manœuvre en matière de recettes de gestion sont faibles :

- ✓ L'Etat a désormais indexé 49% du produit fiscal sur l'évolution de la TVA de l'année suite à la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Si l'inflation a permis des produits en hausse, les prévisions laissent penser que la progression estimée de TVA pour 2023 serait optimiste au regard de la réalité et que la CAPH aurait à rembourser une partie du produit de TVA en fin d'année.

- Les estimations de fraction de TVA 2024 seraient alors assises sur une base moindre...
- ✓ 40% du produit de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) est actuellement compensé par l'Etat mais aucune visibilité ni certitude à ce sujet.
 - ✓ Seul le coefficient de revalorisation des bases locatives permet d'espérer une évolution positive des recettes fiscales restantes de la CAPH.

Au regard de l'embolie des recettes, les besoins sont nombreux afin de mettre en œuvre les projets que ce soit en matière de :

- Ressources humaines : entre nécessaire renforcement de l'ingénierie et des postes de soutien, maintien du pouvoir d'achat des agents par une refonte du régime indemnitaire et revalorisations nationales en juillet 2023 et au 1^{er} janvier 2024 (5 points d'indice),
- Mais surtout de politiques publiques :
 - de cohésion sociale, de mise en œuvre de politiques en faveur de la jeunesse et de la santé,
 - de développement économique par la création et la réhabilitation de zones d'activité, d'aides aux entreprises, de politique en matière du commerce ou d'économie sociale et solidaire,
 - de renouvellement urbain qu'il soit minier ou identifié NPNRU,
 - de tourisme, de développement du schéma cyclable, du plan climat air énergie territorial (PCAET),
 - d'actions en matière du sport et de la culture,
 - de solidarité par les fonds de concours,
 - etc
- sans oublier les politiques portées par nos satellites auxquels des contributions sont versées.

C'est ainsi que les premières projections laissent entrevoir un maintien des équilibres actuels et un recours à l'emprunt à hauteur de 25 M€.

A plus long terme, il s'agira de piloter la section de fonctionnement comme gage du respect des équilibres financiers futurs et la solvabilité de la CAPH.

Selon la réglementation en vigueur et sur la base du rapport, le Conseil communautaire a procédé au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines instances délibérantes :

- ➔ **Bureau et Conseil Communautaire (Vote des Budgets)**
Lundi 11 Décembre 2023, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut

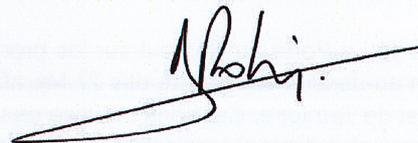
Fait à Wallers, le lundi 13 novembre 2023

Affiché et publié le 20/11/2023

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



Le Président de La Porte du Hainaut
Aymeric ROBIN



La Secrétaire de séance,
Hélène DA SILVA-COLLIER